

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
TERMINAL METHANIER A ANTIFER**

TOURISME, PLAISANCE, PECHE

VENDREDI 16 NOVEMBRE 2007

Etretat

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT
MME BENEDICTE AGUILA, M. XAVIER DU PAYRAT

MAITRE D'OUVRAGE :

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE
M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE
M. OLIVIER FRECHET, ADJOINT DU DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE

INTERVENANTS :

MME ESTELLE GRELIER, VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES HAUTES FALAISES, VICE-PRESIDENTE DE LA REGION, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP
M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL
M. PATRICK JEANNE, MAIRE DE FECAMP, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE SEINE MARITIME
M. GUY LE MIGNOT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL DEVELOPPEMENT DURABLE
M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL
M. LEVASSEUR, CLUB DES PECHEURS DU GROUIN
M. JEAN-MARC LACAVE, DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DU HAVRE
M. ANDRE HOUDU, HABITANT DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL
M. WILLIAM PAESEN, ASSOCIATION MOUVEMENT ACTIF POUR UNE VIE DURABLE
M. JACQUES RAGAUD
M. REMY CHICOT, MAIRE DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL
M. CHARLES REVET, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRIQUETOT L'ESNEVAL
M. LEMAITRE, HABITANT DE SAINT JOUIN-BRUNEVAL

(DEBUT DE LA REUNION : 18 H 20)

INTRODUCTION

M. Alain OHREL, Président de la Commission Particulière du Débat Public, souhaite la bienvenue aux participants et remercie M. le Maire d’Etretat pour son accueil. Il indique que le débat ce soir concerne l’éventuelle compatibilité entre une activité économique « industrialo-portuaire » et une activité touristique, sous toutes ses formes.

PRESENTATION DES ENJEUX ET DES ATOUTS TOURISTIQUES

Mme Estelle GRELIER, Vice-présidente du Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises, Vice-présidente de la Région, Présidente de la communauté de communes de Fécamp, se présente, ainsi que M. JEANNE qui participera conjointement à la présentation.

Les spécificités du territoire :

Elle décrit un patrimoine naturel préservé dont les falaises rendent le rivage peu accessible, ce qui a entraîné une urbanisation modérée, une spécificité qu’elle souhaite durable. Elle rappelle que la façade littorale du Pays des Hautes Falaises est la seule portion maritime de la Côte d’Albâtre dénuée d’installations industrielles en bord de mer.

Elle passe en revue les nombreux sites classés de la région, ainsi que les nombreuses stations balnéaires combinant les activités nautiques, qui représentent une offre de loisirs touristiques et culturels conséquente et un patrimoine culturel colossal. Elle évoque des circuits historiques, des sites impressionnistes, des musées, au total 32 sites protégés au titre des monuments historiques.

Elle indique la présence de nombreux prestataires d’activités touristiques dont elle tient un dossier complet qu’elle remettra à la Commission, et souligne une situation géographique avantageuse du fait de la proximité de Paris, de la Grande Bretagne et du Nord de l’Europe.

Les enjeux touristiques du pays des Hautes Falaises :

Elle appelle ces enjeux le socle de l’engagement commun entre les cinq communautés de communes du Pays des Hautes Falaises, et un axe stratégique du développement du territoire qu’elle souhaite conforter. Elle ajoute que dès 2002, un diagnostic touristique avait été effectué sur le Pays des Hautes Falaises qui a amené plusieurs typologies d’actions :

- Amélioration de l’offre d’hébergement.
- Exploitation de l’ensemble des richesses du territoire.
- Développement de la complémentarité entre la façade maritime et l’arrière-pays.
- Diversification de l’offre touristique.

Elle précise que ces actions impliquent l’engagement pour un tourisme durable, fondé sur l’authenticité et sur la qualité du cadre de vie, et que cette perspective figurait déjà dans la Charte du Pays en 2002 qui demandait la préservation et la valorisation de l’environnement à travers quatre mesures :

- la prévention des risques,
- la gestion et la sensibilisation environnementales,
- la valorisation des richesses et le développement des technologies environnementales,
- l’élaboration du SCOT.

Elle explique que c'est dans cet esprit qu'a été créé l'Agenda 21 du Pays des Hautes Falaises, une particularité en Haute-Normandie. Elle déclare percevoir une incompatibilité manifeste entre ces projets de développement de la filière touristique et le projet de terminal méthanier. Elle ne voit pas comment on peut valoriser du point de vue touristique la présence d'un tel terminal sur le site de Saint Jouin.

A la demande de M. OHREL, elle explique ce qu'est l'Agenda 21.

Elle aborde ensuite le thème du tourisme durable, qu'elle estime que le projet méthanier est susceptible de contrarier. Elle illustre son propos en évoquant de multiples actions en cours aux alentours de Fécamp, constituant une plateforme technologique sur les énergies renouvelables, et qui jouent un rôle important dans la promotion d'une image résolument orientée vers l'environnement pour le Pays des Hautes Falaises, laquelle a été développée durant des années. Elle tient à préciser que si les élus ont refusé l'inscription d'un port de plaisance dans une fiche pays qui leur avait été présentée, c'est parce que sa création était présentée comme une contrepartie de l'implantation du terminal méthanier.

L'aménagement du territoire :

Elle rappelle que le Pays des Hautes Falaises a en charge un SCOT devant définir à long terme l'urbanisation de son territoire. Elle regrette que le projet de terminal méthanier n'y soit pas considéré, s'étonnant qu'il échappe ainsi à la réflexion des élus.

Elle enchaîne sur un conte qu'elle décrit comme n'étant « pas très rose » : tandis qu'au Havre, M. RUFENACHT rêve d'un temple de la mer du nom d'Odyssée 21 et d'une ville merveilleuse, à quelques kilomètres de là les habitants de Saint Jouin-Bruneval font un cauchemar, où l'avenir est menacé par l'implantation d'une véritable usine à gaz. Elle rappelle que la Commission n'a toujours pas abordé ce que seront les revenus de la taxe professionnelle, une information qu'elle aimerait bien avoir.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, elle se pose la question de savoir pourquoi ce qui est bon pour le Havre ne le serait pas pour Saint Jouin.

Sur le rôle de la CPDP :

Elle déclare avoir bien noté le rôle de la Commission Particulière et son devoir de neutralité et de discrétion. C'est pourquoi elle s'étonne de la présence de deux membres de cette Commission remarquée lors d'une réunion interne sur le thème de la taxe professionnelle de la Communauté de communes de Criquetot, ce qu'elle trouve inadmissible, voire indécent. Elle annonce qu'elle a l'intention de saisir la Commission Nationale au nom du Département et de la Région sur ce qu'elle considère comme un dysfonctionnement qui ne sert absolument pas le débat.

M. Alain OHREL répond que si les choses étaient telles que Mme GRELIER les a décrites, il serait en tout point d'accord. Mais il déclare qu'il a autorisé cette démarche purement informative auprès des services fiscaux pour permettre à la Commission de mieux appréhender la question du contexte des revenus fiscaux pouvant être générés par le projet. Il avait donc admis qu'un atelier pédagogique soit conduit, à l'instar de ce que font tous les débats publics. Il ne voit rien dans cette démarche qui corresponde à la perspective qu'en a donnée Mme GRELIER, ni qui soit favorable à Gaz de Normandie, qui n'est aucunement concerné. Il souligne qu'il s'agit simplement de connaître les conditions dans lesquelles s'appliqueraient éventuellement les lois fiscales du pays à Gaz de Normandie.

Un Intervenant se plaint d'avoir été ignoré lorsqu'il avait posé une question sur la fiscalité lors de la réunion de Criquetot, et de constater ensuite une telle démarche. Trouvant l'attitude de la Commission inélégante, il réclame une réunion publique sur cette thématique.

M. Alain OHREL, face à un brouhaha dans la salle, affirme vivement encore une fois que la démarche en question n'avait associé ni M. REVET, ni Gaz de Normandie, et que c'était une démarche spontanée de la Commission à l'égard des services fiscaux dans le but de fournir éventuellement des éléments dans le débat. Il réfute la notion selon laquelle cette démarche puisse être une quelconque forme de soutien au projet. Il demande instamment à Mme GRELIER de bien vouloir annoncer qu'elle prend acte de ses explications et que la démarche en question ne s'apparente en aucune façon à un quelconque lobbying.

Mme Estelle GRELIER déclare qu'elle saisira en responsabilité le Président de la Commission Nationale, car les choses ne se sont pas passées à la manière d'un atelier du genre décrit par M. OHREL. Elle indique avoir des preuves à l'appui. Elle souhaite que M. OHREL prenne acte du fait qu'à l'occasion de la réunion sur la mise en place d'une taxe professionnelle unique, et ce sans que les élus n'aient été prévenus, deux membres de la CPDP sont venus. Elle considère qu'il y avait là un message subliminal, que M. OHREL veuille l'entendre ou pas. Elle s'en remettra au jugement du Président de la Commission Nationale.

M. Alain OHREL prend acte de ce que Mme GRELIER a compris, à savoir qu'il y a eu deux réunions distinctes : la première, à l'initiative de la Commission, dont il assume la responsabilité, ne comprenait que des membres de la CPDP et les services fiscaux. Il dit que le fait que M. REVET ait ensuite convoqué les élus à une autre réunion, ce qu'il ignorait d'ailleurs, ne sous-entend aucune malice de la part des membres de la Commission qui y étaient. Il annonce que si une réunion thématique est souhaitée, cela se fera.

M. François AUBER, membre de l'association de la Valleuse de Bruneval, ironise sur l'impartialité de la Commission, faisant un jeu de mots sur les pots de vin.

M. Alain OHREL déplore l'irresponsabilité des propos de M. AUBER.

La politique départementale du tourisme :

M. Patrick JEANNE, Maire de Fécamp, Vice-président du Conseil Général de Seine-Maritime, se déclare troublé de n'avoir pas été invité à la réunion en question.

Il annonce qu'il représente ce soir le Président du Département, lequel a émis de fortes réserves sur le projet méthanier. Après avoir exposé des chiffres et des statistiques sur l'industrie touristique en France, il indique que cette industrie génère en Seine-Maritime 590 millions d'euros de chiffre d'affaires, 24% du chiffre d'affaires de l'emploi salarié et 6,3% de l'emploi salarié. Il considère que ces chiffres parlent d'eux-mêmes, ajoutant que la Seine Maritime est le deuxième département touristique de Normandie. Il en conclut qu'on ne peut pas ignorer ces statistiques, d'autant que le territoire présente un fort potentiel de développement touristique.

Il explique que son département a une activité importante liée au pétrole, mais qu'il faut bien savoir que cette activité va un jour diminuer et qu'il faut donc d'ores et déjà penser à la reconversion, laquelle est déjà en marche. Il ajoute que c'est pourquoi le Président souhaite développer le tourisme, considérant la Côte d'Albâtre comme la porte d'entrée de sa politique départementale.

Il indique qu'il faut cesser de considérer le projet de terminal méthanier comme si c'était l'unique projet pouvant apporter des richesses au territoire, soulignant que ce n'est qu'un des projets de développement actuellement sur la table, ni plus, ni moins. Il trouve indéfendable qu'on puisse prétendre que le terminal méthanier soit un élément de développement touristique.

Malgré les assurances répétées de la part des promoteurs du projet, il émet des doutes quant à la préservation de l'accès à la plage de Saint Jouin, se basant sur l'évolution imprévisible des lois européennes concernant la sécurité autour des ports. Il déclare que le Département sera particulièrement vigilant sur ce point, car cela est étroitement lié à son projet de « route des falaises » dont le but est de promouvoir et de faciliter l'accès aux Valleuses.

Il évoque le projet d'un port de plaisance, et les emplois directs qu'il pourrait générer, dont le nombre est aisément comparable aux 80 emplois du terminal méthanier.

Il souligne qu'il ne faut pas considérer le projet méthanier comme « la seule bonne chose qui puisse arriver », car il y a de multiples autres bonnes choses possibles. Il ajoute qu'en refusant le projet de terminal méthanier, les habitants préserveront leur patrimoine naturel, qu'il qualifie de richesse colossale. Il précise qu'il existe encore des élus capables de dire non à des projets, même à ceux qui représentent des apports fiscaux importants. Il refuse de tout sacrifier aux taxes professionnelles, estimant qu'il faut prendre en considération les enjeux et les souhaits de la population sur son environnement immédiat.

Le projet de port de plaisance :

M. Guy LE MIGNOT, Président de l'Association Saint Jouin-Bruneval Développement Durable, présente M. FIRMIN à ses côtés qui participe lui aussi au projet de port de plaisance. Il remercie la Commission de l'avoir invité à présenter le projet. Il se dit troublé par la démarche des membres de la Commission à la Communauté de communes, évoqué plus tôt, déclarant que son association avait déjà précédemment émis un avis quant à la partialité de la Commission.

M. Alain OHREL tient à citer à l'assemblée le dépliant initial de la Commission qui prévoit la tenue éventuelle de réunions préparatoires en marge du débat.

M. Guy LE MIGNOT estime que cette démarche le trouble car elle n'apporte pas un éclairage des plus neutres sur l'attitude de la Commission.

M. Alban FIRMIN, Président de l'Association pour la Préservation et la Valorisation de La Valleuse de Bruneval, présente ses excuses à M. POYER pour l'avoir attaqué personnellement lors de la dernière réunion.

Il s'adresse alors à M. Jean-Marc LACAVE, Directeur général du Port Autonome du Havre, lui demandant à titre officiel que, s'il souhaite vraiment préserver l'accès à la plage de Saint Jouin, le Port Autonome veuille bien rendre officiellement la plage à la commune. Il demande par ailleurs si le Port Autonome acceptera de donner accès aux documents administratifs réclamés par les associations, comme les collectivités territoriales sont pour leur part tenues de le faire.

M. Guy LE MIGNOT procède à la présentation et à la diffusion d'une vidéo, dont il indique que le son est absent pour des raisons de droits d'auteur. Il en assure lui-même le commentaire. La vidéo montre des vues passées et actuelles des environs de Saint Jouin, notamment la plage, illustrant les manquements du Port Autonome vis-à-vis de ses engagements pris il y a trente ans en matière d'entretien des lieux. La vidéo comporte aussi des images de synthèse créées par l'association et montrant les environs tels qu'ils pourraient être après la construction du terminal méthanier.

Il souligne qu'il n'est pas contre la croissance du Port Autonome. Il explique que tous sont à la croisée des chemins environnementaux, et que l'on peut très bien avoir une croissance nourrie par les énergies renouvelables, que l'on peut faire autre chose que du méthane au port autonome, du conteneur par exemple. Il estime que les projets de port méthanier et

d'usine à charbon sont un contre exemple de ce qu'il convient de faire pour les générations futures.

Il explique alors que la vidéo montre les deux choix proposés pour le port de plaisance, mais il ne les détaille pas oralement.

M. Alban FIRMIN évoque les nombreuses réflexions qui ont été menées avec plusieurs associations, et le peu d'utilité qu'a le port de servitude d'Antifer dans ce contexte. A ceux qui pourraient soulever le fait que ces terrains prévus pour le projet appartiennent au Port Autonome, il rappelle que le Port Autonome a concédé au Havre des terrains inexploités au bénéfice de projets locaux. Il suggère que le port de servitude, qui n'est pas rentable et qui n'est pas exploité, pourrait être lui aussi concédé à une commune riveraine, notamment pour y créer un port de plaisance, surtout qu'il a été financé depuis trente ans par les deniers publics.

M. Guy LE MIGNOT rappelle ce qu'a dit M. JEANNE sur les emplois qui seraient créés par un port de plaisance. Il ajoute que les éoliennes apporteraient des revenus fiscaux aux collectivités, indiquant qu'il n'est pas juste de promouvoir le projet méthanier sur ce seul aspect bénéfique dont il n'a pas l'exclusivité. Il estime que le projet alternatif d'un port de plaisance et d'éoliennes aurait non seulement un impact économique positif, peut-être aussi important que celui du port méthanier, mais en plus il serait à même de satisfaire la grande majorité des habitants.

M. Alban FIRMIN décrit le travail technique réalisé sur le dossier du projet alternatif par des ingénieurs pour le compte de l'association. Il indique qu'il serait prévu 500 anneaux de plaisance, et que le port redonnerait à toute la Côte d'Albâtre son caractère maritime, sans oublier un développement touristique de l'arrière pays, ainsi qu'un essor de la pêche, des emplois, du commerce, autant d'éléments qui risquent de souffrir si le terminal méthanier voit le jour. Il précise que l'idée serait de mettre en place les installations touristiques hors des zones réservées aux activités industrielles du port d'Antifer, citant des aires de maintenance et de lavage, des ateliers de pêcheurs, une capitainerie, des écoles de voile, un restaurant.

M. Guy LE MIGNOT rappelle que les infrastructures sont déjà payées. Evoquant M. REVET, qui est porteur d'un autre projet de port de plaisance qui serait situé ailleurs, il souligne que la construction d'un port de plaisance, difficilement rentabilisable, est généralement financée par les collectivités. Il explique qu'en revanche son projet bénéficie d'infrastructures déjà existantes, et qu'il suffirait d'en financer l'exploitation et la maintenance, ce qu'il estime être un avantage de plus.

M. Alban FIRMIN rappelle qu'il y a dans la région un déficit en anneaux de plaisance estimé à 4000. Il souligne qu'alors que d'autres projets de port de plaisance sur la côte normande ont des budgets de l'ordre de 50 à 60 millions d'euros, le projet dont il parle serait de l'ordre de 15 millions d'euros, ce qui suppose une bonne rentabilité dans le temps. Il indique qu'il tient les plans du projet à la disposition des élus intéressés.

Les besoins de la pêche de plaisance

M. LEVASSEUR, Club des pêcheurs du Grouin, indique qu'il parle au nom du Président du Club. Il présente son association, fondée il y a 26 ans et comptant 60 adhérents. Il précise qu'un de ses principaux statuts est de faciliter l'accès à la plage du Grouin, qui conditionne l'activité de pêche de plaisance de ses membres.

Il explique qu'ils doivent tirer leurs bateaux sur terre au retour, comme il n'y a pas de possibilité de mouillage. A l'aide de photos, il montre les changements survenus depuis la construction de la digue d'Antifer, et l'impact que cela a eu sur les activités de son association, notamment du fait de la perte des galets de la plage et de sa détérioration. Il

ajoute que l'accès du terminal d'Antifer était public jusqu'à ce que le Port Autonome décide de le fermer en 1981, une des raisons de la création de son association. Il précise qu'elle a ainsi obtenu un droit contractuel de passage moyennant un paiement.

Il rappelle la raison fondamentale de l'existence de son club, c'est-à-dire l'accès à la plage, en précisant que la fin d'un tel accès signifierait la fin de l'activité de ses membres. Il estime que la détérioration actuelle de la plage est le résultat d'une mauvaise gestion ou de négligence de la part du Port Autonome, et déclare que son association défendra son activité avec tous les moyens possibles.

Il répond à une suggestion de la salle sur la rampe de Bruneval, expliquant qu'elle est inadéquate, même dangereuse.

LES COMPATIBILITES ENTRE LE TERMINAL ET LE TOURISME

M. Guy LE MIGNOT demande aux porteurs du projet de dire à l'assemblée si la présence éventuelle du terminal méthanier permettra aux planchistes de continuer à entrer dans l'enceinte du port, aux parapentistes de continuer à survoler la zone, et généralement d'indiquer quel impact le port méthanier aura sur les diverses activités de loisirs actuellement possibles dans les environs de l'installation.

M. Jean-Marc LACAVE, Directeur général du Port Autonome du Havre, rappelle que le Port Autonome ne s'est pas souvent exprimé sur le projet, cela étant le rôle du maître d'ouvrage.

Il se propose de passer en revue ce qu'il considère pour sa part être les fondamentaux, tout en exprimant l'espoir que le respect mutuel des perspectives de chacun permettra d'arriver à une convergence des points de vue.

- La mission du Port. Il indique qu'elle est de développer le commerce, de fournir un outil à ceux qui ont besoin du transport maritime pour échanger des marchandises. Il souligne que le Port, en tant qu'établissement de l'Etat, a le devoir d'assister tout investisseur ou porteur de projet à réaliser ses intentions. Il précise que c'est exactement ce que fait le Port Autonome auprès de Gaz de Normandie, et il décrit cela comme une mission dont le Port a la charge, ni plus, ni moins.
- L'existence d'un port pétrolier à Antifer. Il retrace l'historique de sa construction par décision de l'Etat, rappelant que le port a été déclaré d'utilité publique et que sa réalisation avait nécessité des expropriations. Il souligne que la façon dont tout cela s'était déroulé à l'époque est à l'origine de la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Il reconnaît qu'une des conséquences du choix d'Antifer est la disparition de la plage de Bruneval, compensée par la facilitation de l'accès à la plage de Saint Jouin, ce qui entraîna aussi un nombre d'aménagements aux alentours. A l'aide de cartes et d'images, il explique le découpage actuel du territoire connexe aux installations du port et les conventions qui régissent ses usages par les uns et les autres.

Il déclare qu'aujourd'hui une phase nouvelle s'annonce du fait du projet méthanier, que le Port Autonome se doit d'accompagner. Il précise que le Port n'a jamais laissé faire et ne laissera jamais faire des projets qui ne respectent pas les lois de ce pays.

Il ajoute que le projet méthanier a fait ressurgir et a consolidé un certain nombre d'ambitions dans le domaine du tourisme. Il évoque ainsi le port de plaisance, les pêcheurs, les plagistes, les éoliennes. Il rappelle que les trente dernières années ont démontré la possibilité de faire cohabiter un port pétrolier avec des activités de loisirs qui n'étaient ni envisagées, ni envisageables à l'origine. Il se déclare tout à fait prêt à s'inscrire dans une démarche identique dans le cadre du projet méthanier.

Réagissant à des commentaires dans la salle, il revendique son travail comme développeur de commerce, il affiche son respect pour les souhaits exprimés d'un développement du tourisme et du loisir, et fait appel à tous d'ouvrir ensemble une démarche pour voir ce qu'il est possible de faire en fonction de la création du terminal méthanier.

Il conclut en exprimant que le Port Autonome a le devoir de soutenir le développement économique tel qu'il se présente quand le transport maritime est en jeu, mais qu'en même temps il est conscient des positions affichées contre ce processus. Il prétend néanmoins qu'il est prématuré de fermer la porte à une démarche coopérative qui permettrait sans doute de trouver un usage compatible pour tous, comme cela fut fait il y trente ans.

M. André HOUDU, habitant de Saint Jouin-Bruneval, signale que le Plan d'Occupation des Sols du port d'Antifer ne comporte pas le mot « industrie », précisant que le gaz, c'est une industrie. Il ajoute que toute la zone expropriée par le Port était une zone UX à l'époque, pour être changée en zone ND plusieurs années plus tard. Il s'étonne que le projet méthanier soit prévu sur une telle zone, et que le POS soit ainsi ignoré.

Il rappelle que la plage était une compensation accordée lors de la construction du port pétrolier, à laquelle s'ajoutaient les aires de jeu et une partie du parking, et que de les reprendre aujourd'hui serait un retour sur la parole donnée qui mettrait en doute les promesses faites dans le cadre du port méthanier. Il rappelle que l'AOT accordée avait été réalisée par le Maire de Saint Jouin de l'époque qui était par ailleurs un salarié du Port Autonome.

M. Guy LE MIGNOT conçoit que le Port Autonome essaie de conforter ses limites territoriales dans le cadre du projet méthanier, mais il ne voit pas ce que l'AOT a de contractuel, étant unilatérale. Il rappelle que suite à la destruction de la plage en 1975, le Port s'était immédiatement engagé à donner l'accès libre au public par la descente du port, à concéder le parking et à construire quelques aménagements. Il précise que ces derniers furent en fait construits par la commune, et qu'ainsi cet AOT avait coûté à la commune.

M. Jean-Marc LACAVE déclare n'avoir aucun différend avec l'historique tel qu'il a été décrit. Il rappelle que la volonté au départ était de faire un port pour les hydrocarbures, que ce port fut « parachuté » sur les lieux, menant à des expropriations, L'impact sur la plage de Bruneval a conduit à accorder un accès public à la plage de Saint Jouin, ainsi que d'autres compensations montrant la volonté du Port Autonome de partager son espace. Il ne voit pas pourquoi cette attitude ne serait pas prévalante aujourd'hui. Il reconnaît les manquements du Port Autonome concernant l'entretien du perré, pour lequel il présente publiquement des excuses et sur lequel il accepte que le Port doive entreprendre des réparations. En proposant qu'ensuite, cet ouvrage de défense contre la mer soit remis en gestion au Conseil Général comme cela est le cas sur le reste du littoral. Il suggère plusieurs alternatives pour l'utilisation du budget de réparation, soulignant que des débats sur ce sujet n'ont pas encore eu lieu.

M. Alban FIRMIN pose trois questions : *Le Port s'engage-t-il à redonner contractuellement la plage de Saint Jouin-Bruneval à la Mairie de Saint Jouin-Bruneval, et ce gratuitement ?
Quand le Port donnera-t-il l'accès aux documents administratifs ?
Quand le Port lancera-t-il des études sérieuses sur les autres possibilités techniques ?*

M. Jean-Marc LACAVE répond que dans l'état du droit, la plage ne peut pas être remise à une commune puisque le secteur fait partie du domaine public portuaire. Reprenant un commentaire de la salle, il ajoute qu'il est théoriquement possible d'engager des procédures de déclassement du domaine public portuaire, mais seulement en cas de non activité portuaire, ce qui en l'occurrence n'est pas ce qui est prévu du fait du projet méthanier. Il

rappelle qu'il est trop tôt à ce stade du projet pour avoir des certitudes dans un sens comme dans l'autre, notamment en matière du maintien de l'accès à la plage. Il souligne qu'il aspire autant que les habitants, que la plage dure et que le tourisme puisse se développer, mais qu'il s'oblige à faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Il indique qu'il n'existe pas à ce stade d'études avancées d'un avant-projet détaillé. Il précise que si de telles études existaient déjà, les porteurs du projet seraient critiqués d'avoir été trop loin sans en parler au préalable.

Concernant les délibérations et les notes du Conseil d'Administration, il indique que ces documents sont confidentiels. Il déclare avoir fait de son mieux en donnant des extraits qui permettent de comprendre le cheminement du dossier et le raisonnement du Conseil y afférent. Il ajoute qu'il n'y a rien de particulier à cacher, mais qu'il est tenu de respecter les termes formels gouvernant les procédures du Conseil d'Administration, étant redevable auprès des administrateurs du Port Autonome de son bon fonctionnement.

Des commentaires fusent dans la salle sur l'aspect anti-démocratique de cette confidentialité.

M. Alain OHREL informe l'assemblée de l'existence de la CADA, dont le rôle est de déterminer quels sont les documents qui peuvent et ne peuvent pas être communiqués au public. Il suggère à M. FIRMIN de saisir cette Commission concernant les documents du Port Autonome auxquels il souhaite avoir accès.

Un intervenant demande si les investissements consentis par le porteur de projet seraient plus importants et moins rentables sur un autre site qu'Antifer.

M. Jean-Marc LACAVE répond que le Port Autonome n'est pas une entreprise financière, mais un établissement public de l'Etat au service du développement économique du pays. Il souligne que la loi prévoit que tout usager, qu'il soit chasseur ou raffineur, paie une redevance domaniale.

Il rappelle par ailleurs que le terminal d'Antifer existant est loin d'être saturé et pourrait aisément accueillir un supplément de trafic, et qu'il est naturel de chercher à optimiser l'espace. Il déclare qu'il est de l'intérêt de tous que chacun y trouve son compte.

M. William PAESEN, Association Mouvement Actif pour une Vie Durable, rappelle qu'il y a trente ans, personne ne parlait de développement durable ou d'Agenda 21. Il reconnaît que le Port Autonome a bien une fonction économique à remplir, mais qu'il a aussi le devoir, du fait de sa puissance, de penser au développement durable quand il évalue les projets de ses clients prospectifs.

Il déclare que quand il pense au méthane, il pense à son effet environnemental désastreux. Il estime que la plage de Saint Jouin a déjà beaucoup souffert. Il rappelle qu'on avait dit il y a trente ans qu'Antifer ne traiterait que du pétrole, que c'est même écrit. Il affirme que la seule question de base est de se demander si le projet méthanier est viable : financièrement, il n'en doute pas ; en revanche il trouve que c'est un désastre social et environnemental.

Il pose la question : *Le Port Autonome n'a-t-il pas la responsabilité d'accepter les projets sur une base plus large que la simple viabilité économique, prenant aussi en compte leur viabilité sociale et environnementale ?*

M. Jean-Marc LACAVE répond que tous ont le devoir de faire du développement durable, le Port Autonome comme le reste. Il souligne que c'est même l'objet de ce débat de voir si le projet répond bien aux critères du développement durable. Il indique que même si les réponses à cet objectif sont divergentes, l'objectif est le même pour tous les acteurs du projet.

M. François AUBER affirme que ce projet est l'antithèse du développement durable, même sur le plan économique. Il décrit une situation où des intérêts privés s'abrogent le droit de décision sur l'aménagement d'un territoire public, alors qu'il s'agit peut-être d'une erreur économique, et sans aucun doute d'une erreur environnementale.

M. Jean-Marc LACAVE répète qu'il n'a aucune certitude, et que si le projet méthanier se fait, c'est qu'il aura correspondu aux principes de développement durable.

M. André HOUDU suggère que c'est l'enveloppe supplémentaire proposée par POWEO qui a motivé le choix du Port Autonome d'accepter ce projet méthanier.

M. Jean-Marc LACAVE réfute ce commentaire, affirmant que le Port Autonome sert avant tout l'intérêt général. Il reconnaît qu'au-delà de la tarification standard, l'exploitation du terminal méthanier serait en sus soumise à une redevance supplémentaire indexée sur ses résultats, soulignant que c'est le devoir normal de l'Etat de valoriser au juste prix un terrain qui permet un rendement à des entrepreneurs et qui doit donc aussi être bénéfique à la collectivité.

M. Jacques RAGAUD indique qu'il travaille depuis 40 ans à la valorisation du patrimoine naturel du Pays de Caux et de la Côte d'Albâtre, par la création notamment d'itinéraires de découverte.

Il décrit le parcours le long du littoral qui lui est familier : la centrale nucléaire de Penly, ensuite la centrale nucléaire de Paluel, suivie du terminal pétrolier d'Antifer, puis la centrale thermique du Havre, à laquelle s'ajouteront peut-être deux centrales à charbon. Il demande si l'on peut un jour envisager une limite au-delà de laquelle on considèrera que ce n'est plus normal de détruire la Côte d'Albâtre. Il demande officiellement aux responsables présents ce soir que soient réunis des « Etats-Généraux de l'environnement » au niveau du Pays de Caux pour entre autres déterminer cette limite, ce seuil qu'il vient d'évoquer, et de définir les objectifs à atteindre dans le développement de la région.

Evoquant un projet de centre d'enfouissement technique à La Remuée pour lequel il est question du Port Autonome au niveau des actionnaires, il dit espérer que le Port n'est pas en train de devenir l'ennemi public n°1 de la nature de la région. Scandalisé par ce projet, il demande si la destruction systématique de cette belle région va encore durer longtemps. Il suggère que le Pays de Caux est ainsi sacrifié du fait de la population diversifiée qui y réside, au contraire de régions comme la Bretagne, où les populations sont solidaires et que les porteurs de tels projets évitent par peur des soulèvements. Il déclare qu'il est grand temps que les promoteurs du projet méthanier intègrent la nouvelle dimension environnementale qui anime et inspire le peuple aujourd'hui.

Un Intervenant regrette que le thème prévu pour ce soir ait si rapidement été détourné, et il déplore que lors des quatre débats auxquels il a assisté, ce soit à chaque fois le même baratin. Il indique qu'il est responsable d'un club de pêche de 210 membres, l'APPLA, auquel il doit rendre compte de ce débat. Il pose ainsi une question à M. LACAVE : *Qu'allons-nous faire de la descente de la plage et de l'accès à la plage ? La plage sera-t-elle conservée ?*

Il refuse la suggestion de M. OHREL que ce soit M. BRAMOULLÉ qui réponde, insistant qu'il veut une réponse de M. LACAVE, car c'est lui qui gère la plage et qui en perçoit les redevances. Il lui reproche de ne parler que d'argent, et d'occulter la question des petits pêcheurs.

Il souhaite aussi qu'on lui explique comment il va faire pour organiser les concours de pêche dans un secteur traversé par des méthaniers qu'il qualifie de « pourris. »

M. Yves BRAMOULLÉ, Directeur de projet, Gaz de Normandie, rappelle que le projet est conçu de façon à maintenir l'accès à la plage, et qu'ainsi la descente ne sera aucunement affectée.

L'intervenant Précédent n'est pas satisfait de cette réponse, et il voudrait savoir ce qu'il doit dire à ses adhérents.

M. Jean-Marc LACAVE lui répond qu'il leur dise: « que tout sera fait pour maintenir la pérennité des usages actuels du site. »

L'intervenant Précédent exige la preuve de cette déclaration par écrit.

Un Intervenant rappelle que, même si M. LACAVE donne une image du Port Autonome comme étant « blanc comme neige », le PAH a récemment été reconnu coupable d'abus de position dominante.

Evoquant par ailleurs l'honnêteté intellectuelle revendiquée par M. LACAVE, il lui demande d'imaginer un scénario d'accident au port méthanier survenant près d'une plage bondée un 15 août. Il demande qu'on lui explique comment sera organisée l'évacuation sur une seule route.

M. Jean-Marc LACAVE indique qu'il ne répondra pas aux questions hors sujet. Concernant les dispositifs d'évacuation, Jean-Marc LACAVE rappelle que cela fait partie des questions de sécurité qui seront étudiées en détail, puis qui devront être validées de façon absolue par la DRIRE avant que le projet ne soit accepté.

Un Intervenant rappelle que M. LACAVE a indiqué que si le port méthanier était réalisé, l'accès à la plage en serait affecté. Il rappelle ensuite que M. le Maire de Saint Jouin avait bien précisé que si l'accès à la plage était supprimé, le projet ne se ferait pas. Il souhaite savoir ce que M. le Maire en pense aujourd'hui.

M. Rémy CHICOT, Maire de Saint Jouin-Bruneval, précise que cette déclaration avait été faite par M. le Sous-préfet en réponse à une question posée par l'avocat de la commune.

L'intervenant Précédent précise que lors de la dernière réunion, M. le Maire s'était déclaré contre le projet en tant que Saint-Jouiniais, mais plus nuancé en tant que Maire. Il déclare qu'il faudrait savoir ce qu'il en est.

M. Rémy CHICOT se déclare être comme n'importe quel citoyen de sa commune, et dit qu'il se pose des questions, mais qu'en tant que Maire il a des responsabilités.

LES PROJETS TOURISTIQUES INITIES DANS LE CADRE DU PORT D'ANTIFER

M. Charles REVET, Président de la Communauté de communes de Criquetot l'Esneval, évoque une étude qu'il a demandé à CREOCEAN d'engager dans le but de mettre en place un complexe aquatique et nautique dans le contexte du port pétrolier.

Il décrit brièvement la Communauté de communes qu'il préside, fondée principalement sur l'agriculture, le commerce et l'artisanat, ainsi que le tourisme dont l'essor récent apporte de

plus en plus de visiteurs. Il en découle une responsabilité pour les élus de mettre en place des équipements pour pérenniser et développer cette tendance.

Il se réjouit que le projet d'un port de plaisance fasse l'unanimité, même s'il existe des divergences quant à sa localisation. Expliquant la réflexion qui l'a amené à lancer l'étude de ce projet, il indique qu'il y a une insuffisance d'anneaux de plaisance en Angleterre, qui s'ajoute à la carence en France qui est à elle seule de l'ordre de 55.000 anneaux. Il évoque les sites privilégiés et la villégiature pour lesquels la côte normande est réputée, ainsi que sa proximité à l'Angleterre. Ce sont autant de raisons qui font apparaître le projet de plan nautique comme viable. Il précise qu'à la plaisance pourraient s'ajouter des productions aquacoles et des installations d'énergies renouvelables telles que des éoliennes ou des hydroliennes.

Il ajoute que dès l'annonce du projet de terminal méthanier, il s'était attaché à voir dans quelle mesure il pouvait y avoir compatibilité entre les deux projets, que ce soit au niveau de la sécurité ou du maintien des activités touristiques et piscicoles existantes.

Répondant à des commentaires dans la salle sur son soutien pour le projet méthanier, il rappelle que ce projet est le résultat d'une décision prise par le Gouvernement. Il précise que ce projet répond à une nécessité nationale en attendant que les énergies renouvelables puissent prendre le relai, et qu'elles sont elles aussi une priorité du Gouvernement. Il rappelle que la décision sur le terminal sera prise au terme d'études, notamment sur la sécurité, et qu'en tout état de cause elle ne lui appartient pas.

Précisant qu'il ne sait pas si le port méthanier se fera ou pas, il déclare que sa préoccupation première est que tout ce qui existe actuellement, ainsi que tout ce qui est projeté, soit envisagé et réalisé pour le développement du tourisme dans la région.

M. LEMAITRE, habitant de Saint Jouin-Bruneval, ne comprend pas que tout le monde se chamaille, même s'il est lui-même révolté par le projet méthanier. Il dit très bien connaître le port d'Antifer, qu'il qualifie d'outil merveilleux et qu'il estime plein de potentiel.

Il regrette que beaucoup de choses inexactes soient dites durant les débats, et que d'autres soient minimisées. Il souhaite que le Port Autonome et le maître d'ouvrage fassent un effort pour étudier une autre façon de faire les choses, et d'envisager de les faire en coopération avec tous les acteurs concernés. Il en appelle à tous d'étudier sérieusement des alternatives plutôt que de susciter des conflits.

M. François AUBER évoque le débat public qui se déroule au Verdon, indiquant que c'est là qu'habite M. BUSSEREAU, Ministre des transports, qui est contre le projet. Il demande à M. REVET pourquoi il soutient le projet, et souhaite connaître sa conviction personnelle, suggérant que cela se résume peut-être à l'apport de la taxe professionnelle.

M. REVET répond que pour l'instant, les élus cherchent à comprendre quelles seraient les évolutions fiscales apportées par le projet méthanier dans la Communauté de communes. Il répète sa position sur la politique énergétique actuelle de la France, ajoutant sa perspective sur le choix nucléaire pris par le pays dans le passé, et qui après tout ne s'avère peut-être pas si négatif par rapport à la menace des gaz à effet de serre. Il appelle à nouveau à laisser faire les études et à en voir le résultat.

M. Alban FIRMIN s'interroge sur l'intérêt pour Gaz de Normandie de trouver un résultat qui soit contre l'implantation du terminal méthanier.

M. REVET rappelle que si le dossier du maître d'ouvrage avance, il devra à terme faire l'objet d'un examen par les services de l'Etat, qu'il considère comme tout à fait objectifs au regard du résultat.

Une Intervenante, reprenant la perspective de M. REVET selon laquelle le projet méthanier serait en faveur du tourisme, dit ne pas voir l'attrait touristique d'une telle usine en termes d'esthétique ou de sécurité. Exprimant le point de vue de la jeune génération, elle décrit la plage de Saint Jouin comme la seule plage de sable dans le secteur et se demande où les jeunes pourront aller avec leurs petits moyens si cette plage devait fermer.

Elle évoque le soutien que M. REVET affiche envers toutes sortes d'initiatives bénéfiques au tourisme, et rappelle qu'un projet d'implantation d'éoliennes avait été refusé il y a quelques années. Elle demande pourquoi un tel projet ne serait pas envisageable dans le canton, estimant que les éoliennes sont beaucoup plus attractives pour les touristes qu'un port méthanier.

M. REVET rappelle avoir dit qu'il souhaitait le développement du tourisme, que l'étude en cours visait à évaluer la possibilité d'un port de plaisance dans le secteur du port d'Antifer, et que tout ce qui existe, dont la plage, devait être maintenu, avec en plus la possibilité d'éoliennes et d'hydroliennes.

M. Alain OHREL remercie les participants et leur donne rendez-vous à la prochaine réunion à Saint Romain de Colbosc.

(FIN DE LA REUNION : 21 H 35)